



Recherche de fuite dégât des eaux

Par **Chacha17**, le **30/10/2010** à **13:49**

Bonjour, Mon voisin me réclame le remboursement d'une facture de recherche de fuite consécutive à un dégât des eaux chez lui dont je suis à l'origine. Il a fait venir SOS Plombiers qui n'a rien fait, si ce n'est constater que la fuite venait bien de chez moi (ce que nous avons constaté par nous-mêmes puisque j'avais coupé l'eau et que ça ne fuyait plus...) et me proposer de tout réparer le soir-même en cassant tout chez moi ! Le tout pour 500 euros !!! Le lendemain, mon plombier est venu, a fait sa recherche, a trouvé le tuyau fuyeur (SOS Plombiers l'avait trouvé aussi) et a réparé sans rien casser... L'assurance de mon voisin ne veut pas le rembourser de cette facture, se défait sur mon assurance (qui m'a remboursé la recherche qu'a faite mon plombier le lendemain et ne veut pas rembourser mon voisin qui n'est pas assuré chez elle). Bref, mon voisin me demande maintenant de lui faire un chèque ! Que dois-je faire ? En a-t-il le droit ? Quels arguments techniques et juridiques lui opposer ? Merci de votre aide.